

Délibération N° 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

L'an deux mil vingt trois

Le Dix-Sept Octobre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires légalement convoqué en date du 11 Octobre 2023 s'est réuni, en Mairie de BERT (03130), Salle de Réunions, sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henri CABAUD, suppléant de Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. Jean-Claude POTHIER (SAINT-ÉTIENNE DE VICQ)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le contrat Rivière sur la Besbre va débuter en 2024.

La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire porte le dossier. L'agent qui suivait son instruction va partir de la collectivité.

Le recrutement d'un animateur va être lancé pour un début de contrat en décembre 2023 ou janvier 2024. Cet agent sera positionné dans les bureaux de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE dans un premier temps, sous la Direction d'Olivier COIGNY afin de préparer le cahier des charges destiné à consulter le bureau d'études qui sera chargé de réaliser l'étude sur la rivière Besbre.

Monsieur le Président souhaite que 3 élus soient nommés pour suivre ce dossier, il propose sa candidature ainsi que celle de Monsieur HANGARD et celle de Monsieur PERROT : ce sont les Maires des 3 communes qui ont le plus important linéaire de cette rivière sur le territoire.

Le Bureau, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur de CHABANNES (Lapalisse), Monsieur HANGARD (Saint-Prix) et M. PERROT (Le Breuil) pour le suivi du contrat Rivière sur la Besbre.

Fait et délibéré à BERT les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :
Publié ou Notifié le : 23 OCT. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
Pour le Président,
le Vice Président
D. hangard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
Pour le Président,
le Vice Président
D. hangard